Folio _____

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

du 21 décembre 2001

approuvant l'inscription à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés du bâtiment n° 24, sis sur la parcelle n° 7768 feuille 105 de la commune de Satigny

LE DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

Vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique, du bâtiment n° 24, sis sur la parcelle n° 7768, feuille 105 de la commune de Satigny;

vu l'intérêt particulier de ce bâtiment, ancien rural du XIX^{e} siècle, remarquable par sa grande cohésion architecturale, typologique et matérielle;

vu la détermination de la Commission des monuments de la nature et des sites, du 24 janvier 2001, favorable à l'inscription de ce bâtiment à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégé;

vu les observations du propriétaire recueillies le 15 octobre 2001;

vu le préavis de la commune du 30 novembre 2001;

considérant que le département ne peut se rallier aux motifs invoqués par le propriétaire, respectivement par la commune, à l'appui de leur opposition à la mesure de protection envisagée; que ces motifs reposent essentiellement sur des considérations de nature économique; qu'en pareille hypothèse et selon une pratique constante, l'intérêt public attaché aux mesures de protection du patrimoine l'emporte sur les motifs de convenance personnelle ou qui relèvent de la sphère privée;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de la dite loi, articles 16 à 18.

ARRETE :

1. Le bâtiment n° 24, sis sur la parcelle n° 7768, feuille 105 de la commune de Satigny, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

2. Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

3. La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif, dans un délai de trente jours dès sa notification, conformément à l'article 62 de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976.

Le conseiller d'Etat chargé du
département de l'aménagement
de l'équipement et du logement

Laurent Moutinot

SERVICE DU CADASTRE
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Extrait du plan du Registre Foncier n° 105

Echelle 1 : 500 Commune :

Satigny

Date : 29.8.01 N° : 3094 Emol : 60.- Reproduction réservée

